

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE INSTRUCTEUR
Résidence La Butte Verte
Boulevard Jacques Monod
34120 PEZENAS
Tél : 0467309634

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : PC 34162 23 K0005

Reçu le 28/02/2023

Adresse des travaux :

LA REBAOUTE
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : HANGAR AGRICOLE

Destinataire :

MR PONS PASCAL

**53 Rue DU FOYER COMMUNAL
34725 JONQUIERES FRANCE**

Objet : Classement **sans suite**
Décision tacite de rejet

Affaire suivie par DUVAL FANNY

Monsieur,

Par lettres en date des 10 et 22 mars 2023, vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

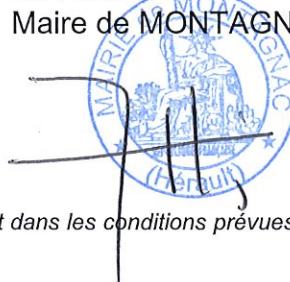
Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 15 SEP. 2023

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)